

L'affichage sauvage

31 janvier 2015 - 01 : 47

Vous organisez un spectacle, un événement, une soirée... Utilisez les panneaux d'expression libre mis à votre disposition et positionnés à des endroits stratégiques pour votre communication.



170 panneaux d'expression libre sont à votre disposition sur tout le territoire de Brest métropole.



En cas d'affichage sauvage sur des supports non autorisés (mobilier urbains, façades...), le contrevenant encourt la facturation de frais d'enlèvement d'office dont le montant s'élève à 292,91 € en 2013 (tarif révisé annuellement).